

MIROVA US

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité



Ce document n'est pas une communication promotionnelle. Ce document a été préparé conformément à l'Article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Financial market participant Mirova US

Summary

Mirova US considers principal adverse impacts of its investment decisions on sustainability factors. The present statement is the consolidated statement on principal adverse impacts on sustainability factors of Mirova US.

This statement on principal adverse impacts on sustainability factors covers the reference period from 1 January 2022 to 31 December 2022

Acteur des marchés financiers Mirova US

Résumé

Mirova US prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Mirova.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Financiëlemarktdeelnemer Mirova US

Samenvatting

Mirova US neemt de belangrijkste ongunstige effecten van zijn beleggingsbeslissingen op duurzaamheidsfactoren in aanmerking. Deze verklaring is de geconsolideerde verklaring inzake de belangrijkste ongunstige effecten op duurzaamheidsfactoren van Mirova.

Deze verklaring inzake de belangrijkste ongunstige effecten op duurzaamheidsfactoren heeft betrekking op de referentieperiode van 1 januari tot en met 31 december 2022.

Finanzmarktteilnehmer Mirova US

Zusammenfassung

Mirova US berücksichtigt die wichtigsten nachteiligen Auswirkungen seiner Investitionsentscheidungen auf Nachhaltigkeitsfaktoren. Bei der vorliegenden Erklärung handelt es sich um die konsolidierte Erklärung zu den wichtigsten nachteiligen Auswirkungen auf die Nachhaltigkeitsfaktoren von Mirova.

Diese Erklärung zu den wichtigsten nachteiligen Auswirkungen auf die Nachhaltigkeitsfaktoren bezieht sich auf den Bezugszeitraum vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 2022.

Participante en los mercados financieros Mirova US

Resumen

Mirova US considera las principales incidencias adversas de sus decisiones de inversión sobre los factores de sostenibilidad. La presente declaración es la declaración consolidada sobre las principales incidencias adversas en los factores de sostenibilidad de Mirova.

La presente declaración relativa a las principales incidencias adversas sobre los factores de sostenibilidad abarca el período de referencia del 1 de enero al 31 de diciembre 2022.

Partecipante ai mercati finanziari Mirova US

Sintesi

Mirova US prende in considerazione i principali effetti negativi delle proprie decisioni di investimento sui fattori di sostenibilità. La presente dichiarazione è la dichiarazione consolidata sui principali effetti negativi sui fattori di sostenibilità di Mirova.

La presente dichiarazione sui principali effetti negativi sui fattori di sostenibilità riguarda il periodo di riferimento dal 1° gennaio al 31 dicembre 2022.

Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés bénéficiaires

Le taux de couverture au niveau de l'entité indiqué dans ce rapport reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles soit, chez nos fournisseurs de données tiers pour les actions cotées, soit, collectées directement auprès des participations pour les actifs réels. « Actifs éligibles » désigne tous les investissements à l'exclusion des produits dérivés, de la trésorerie ou de l'équivalent de trésorerie.

Tous les indicateurs publiés au niveau de l'entité sont basés sur une méthodologie généralisée, celle de la moyenne pondérée par les encours sous gestion, à l'exception du PAI 17, qui est basé sur une moyenne par fonds et par trimestre de cas avérés.

Les valeurs des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) ne sont pas la somme des émissions Scope 1+2+3¹, mais sont basées sur l'intensité totale des émissions induites avant retraitement, qui est une donnée directement collectée par notre fournisseur de données tiers.

L'exposition aux entreprises actives dans du secteur des combustibles fossiles est dérivée de points de données sur la part des revenus des entreprises liés aux activités d'exploration, d'extraction, de distribution et de raffinage fournies par notre fournisseur de données tiers.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2022	Taux de couverture au niveau de l'entité	Explication	Mesures prises, mesures prévues
Indicateurs primaires - Énergie et émissions					
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)				Les industries très gourmandes en carbone qui ne contribuent pas à la réalisation de l'accord de Paris sont exclues de nos investissements. Dans nos portefeuilles d'actions cotées, les émetteurs les plus importants se trouvent parmi les secteurs des services publics, de l'industrie et des matériaux. Il s'agit d'entreprises qui développent également des solutions pour traiter le changement climatique et les questions environnementales. Depuis 2016, nous avons développé un indicateur d'alignement de la température du portefeuille, y compris des principes du cycle de vie, en tenant compte des émissions évitées et en intégrant des éléments prospectifs sur les stratégies des entreprises pour lutter contre le changement climatique. Sur cette base, nous communiquons systématiquement la « température » de nos investissements, ce qui reflète l'alignement des investissements sur les scénarios climatiques. Tous nos portefeuilles cotés sont alignés à la trajectoire climatique inférieure à 2 °C définie dans l'Accord de Paris de 2015	Nous nous assurerons de continuer à respecter notre objectif de maintenir tous nos portefeuilles avec une trajectoire climatique inférieure à 2 °C et nous nous engagerons systématiquement avec les plus grands émetteurs pour renforcer leurs engagements zéro émission nette.
Emissions GES de niveau 1	TCO2	50 612	91.86%		
Emissions GES de niveau 2	TCO2	22 394	91.86%		

¹ Scope 1 : émissions directes liées à l'activité de l'entreprise ; Scope 2 : émissions indirectes liées à sa consommation d'électricité et de chauffage ; Scope 3 ; émissions indirectes issues de la chaîne d'approvisionnement (amont), de la distribution, de l'utilisation des produits et de la gestion de leur fin de vie – traitement et recyclage (aval).

Emissions GES de niveau 3	TCO2	902 237	91.86%	Les de Scope 3 ne sont pas toujours entièrement reportées par les entreprises. Nous nous appuyons sur des estimations de ces émissions basées sur des données d'activité au niveau de l'entreprise. Les résultats sont cohérents avec un consensus général sur une distribution de 80/20 % des émissions de Scope 3 par rapport aux émissions de Scope 1+2. Il n'y a pas de retraitement du double comptage utilisé dans ce calcul, entraînant donc une surestimation des émissions absolues mais une répartition équitable de ces émissions entre les secteurs en fonction de leur dépendance respective au carbone.	Nous continuons à exiger des rapports les plus complets des émissions de Scope 3 des entreprises, soit par le biais d'un engagement direct, soit par la réglementation.
Emissions totales de GES	TCO2	975 243	91.86%		
2. Empreinte carbone					
2. Empreinte carbone				Identique au commentaire précédent	Identique au commentaire précédent
... sans reprise du double comptage	TCO2/M€	261	91.86%		
... avec reprise du double comptage	TCO2/M€	63	91.86%		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements					
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements				Identique au commentaire précédent	Identique au commentaire précédent
... sans reprise du double comptage	TCO2/M€	2 280	91.86%		
... avec reprise du double comptage	TCO2/M€	547	91.86%		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles					
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0.75%	98.14%	<p>En ce qui concerne les combustibles fossiles, nous avons formalisé des politiques sectorielles transparentes et rigoureusement appliquées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les entreprises impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce de combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises avec : <ul style="list-style-type: none"> > 5 % des revenus du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel, > 10 % des revenus du gaz non conventionnel. - Pour les entreprises qui produisent des équipements/services dédiés pour le secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises ayant > 50 % des revenus de ces équipements/services. - Pour les entreprises impliquées dans la production d'électricité (> 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises avec un mix de production dominé par le charbon, avec une intensité carbone > 300 gCO2/kWh. <p>Nous réalisons des investissements dans des entreprises qui sont des acteurs importants et crédibles dans la transition énergétique.</p> <p>À ce titre, nos investissements restants dans les combustibles fossiles sont limités aux activités des sociétés cotées qui ont fait la transition vers un modèle</p>	Nous menons un dialogue exigeant avec les entreprises. Leur crédibilité continue en termes de transition est une condition pour la durabilité de notre investissement. Le maintien de cette crédibilité nécessite évidemment une réduction progressive de leur mix de combustibles fossiles et, surtout, de leurs investissements dans les énergies décarbonées et renouvelables.

				durable et qui ont mis en place une stratégie crédible d'élimination progressive pour les activités existantes des combustibles fossiles.	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Pourcentage			La couverture limitée des données pour cet indicateur ne permet pas d'obtenir des informations pertinentes. Cependant, les données recueillies semblent être en ligne avec les moyennes mondiales actuelles des mix énergétiques. Nous cherchons systématiquement à investir dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone, y compris en ce qui concerne leur consommation d'énergie (Scope 2). La part de la production d'énergie non renouvelable est plutôt limitée alors que nous cherchons à investir dans des projets et des producteurs de développement d'énergie renouvelable. Cependant, sur les sociétés cotées, les données fournies par notre tiers couvraient un large éventail de secteurs pour lesquels cet indicateur n'était pas pertinent.	Nous chercherons à améliorer la qualité et la couverture des données pour les deux indicateurs. Nous continuerons également à collaborer avec toutes les entreprises pour renforcer leurs engagements Net Zero.
Part de la consommation d'énergie non renouvelable	Pourcentage	63.03%	23.55%		
Part de la production d'énergie non renouvelable	Pourcentage	3.64%	98.14%		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'euros	1.047	19.52%	Dans l'ensemble de nos portefeuilles, nous recherchons des investissements dans des secteurs offrant des solutions à la transition climatique et environnementale. Ces acteurs représentent principalement les secteurs de la fabrication, de l'électricité et de la mobilité. Nous cherchons systématiquement à investir dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone, y compris leur consommation d'énergie.	Nous continuerons à collaborer avec tous les investisseurs pour renforcer leurs engagements de neutralité carbone.
Agriculture, foresterie et pêche	GWh par million d'euros	N/A	N/A		
Industries extractives (mines et carrières)	GWh par million d'euros	N/A	N/A		
Industries (manufacturing)	GWh par million d'euros	0.200	13.83%		
Électricité, gaz, vapeur et climatisation	GWh par million d'euros	3.084	5.69%		
Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités de recyclage	GWh par million d'euros	N/A	N/A		
Construction	GWh par million d'euros	N/A	N/A		
Commerce de gros et de détails, réparation automobile	GWh par million d'euros	N/A	N/A		
Transport et stockage	GWh par million d'euros	N/A	N/A		
Indicateurs primaires - Biodiversité, eau et déchets					

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements par oui ou non	0.00%	98.14%	Les entreprises ou les projets qui nuisent considérablement aux zones sensibles à la biodiversité sont exclus de nos investissements.	Nous continuerons à surveiller nos investissements pour éviter tout impact négatif dans les zones sensibles à la biodiversité.
8. Rejets dans l'eau	T/M€ d'EVIC (Enterprise Value Including Cash)	0.30	2.59%	Le manque de robustesse et de couverture des indicateurs liés aux émissions dans l'eau ne permet pas de fournir des explications pertinentes. Toutefois, lorsque cela est pertinent, ce PAI est systématiquement inclus dans notre analyse préalable à l'investissement et les sociétés ou le projet ne fournissant pas suffisamment d'assurance de « ne pas causer de préjudice significatif » sont exclus.	Nous chercherons à améliorer la qualité et la couverture des données pour cet indicateur. Nous continuerons également à collaborer avec les sociétés bénéficiaires concernées sur cette question.
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	T/M€ d'EVIC (Enterprise Value Including Cash)	0.39	14.04%	Le manque de robustesse et de couverture des indicateurs liés aux déchets dangereux ne permet pas de fournir des explications pertinentes. Toutefois, lorsque cela est pertinent, cet impact négatif principal est systématiquement inclus dans notre analyse préalable à l'investissement et les sociétés ou le projet ne fournissant pas suffisamment d'assurance de « ne pas causer de préjudice significatif » sont exclus.	Nous chercherons à améliorer la qualité et la couverture des données pour cet indicateur. Nous continuerons également à collaborer avec les sociétés bénéficiaires concernées sur cette question.
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements par oui ou non	0.00%	98.14%	Les entreprises ou les projets qui enfreignent les principes de l'UNGC et de l'OCDE sont exclus de nos investissements.	Nous continuerons à surveiller nos investissements pour éviter toute exposition à des violations des directives de l'UNGC et de l'OCDE.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements par oui ou non	8.97%	98.14%	Toutes les sociétés ou tous les projets qui ne respectent pas les directives de l'UNGC et de l'OCDE sont exclus de nos investissements. Cependant, certains investisseurs ne se conforment pas à cet indicateur qui ne concerne que la disponibilité des politiques. C'est le cas de certains investisseurs dans les portefeuilles de nos actifs privés ou de petites sociétés dans nos portefeuilles cotés. Ce PAI est néanmoins systématiquement inclus dans notre analyse préalable à l'investissement compte tenu de l'exposition au risque spécifique de l'investisseur et de la qualité des pratiques. Les entreprises ou les projets ne fournissant pas une assurance suffisante de « ne pas nuire de manière significative » sont exclus.	Identique à ce qui précède.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Pourcentage	2.95%	8.02%	Le manque de robustesse et de couverture des indicateurs liés à l'écart de rémunération ne permet pas de fournir des explications pertinentes. Cependant, la qualité des pratiques d'égalité des sexes est systématiquement incluse dans notre analyse préalable à l'investissement et les entreprises ou projets ne fournissant pas une assurance suffisante de « ne pas nuire significativement » sont exclus. Nous utilisons également des	Nous chercherons à améliorer la qualité et la couverture des données pour cet indicateur. Nous continuerons également à collaborer avec les sociétés bénéficiaires concernées sur cette question (voir notre rapport d'engagement pour plus de détails).

				indicateurs supplémentaires pour résoudre les problèmes de « plafond de verre », tels que le nombre de femmes à des postes de direction et de cadres supérieurs, les politiques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la gestion de carrière, etc.	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	% de femmes au sein du conseil d'administration	35.46%	92.80%	Les données montrent une bonne performance reflétant à la fois notre solide sélection et notre politique de vote exigeante sur ce sujet (mais également en partie en raison du fait que de nombreux investisseurs sont basés dans un pays qui a imposé des quotas). Au-delà de cet indicateur, la qualité des pratiques d'égalité est systématiquement incluse dans notre analyse préalable à l'investissement et les entreprises ou projets ne fournissant pas suffisamment d'assurance de « ne pas nuire significativement » sont exclus. Nous utilisons également des indicateurs supplémentaires pour résoudre les problèmes de « plafond de verre », tels que le nombre de femmes à des postes de direction et de cadres supérieurs, les politiques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la gestion de carrière, etc.	Nous continuerons également à collaborer avec les sociétés bénéficiaires concernées sur cette question (voir notre rapport d'engagement pour plus de détails)
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements par oui ou non	0.00%	98.14%	L'exposition à des armes controversées conduit à l'exclusion de tous nos portefeuilles. Nous excluons également toutes les sociétés impliquées dans la production d'armes réexportables.	Nous continuerons à surveiller nos investissements pour éviter toute exposition à des armes controversées.

Indicateurs applicables aux investissements souverains et supranationaux

15. Intensité de GES	Par million d'euros	N/A	N/A		
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		N/A	N/A		
... Pourcentage de pays connaissant des violations de normes sociales	Pourcentage	N/A	N/A		
... Nombre de pays connaissant des violations de normes sociales	Pays soumis à des violations sociales	N/A	N/A		

15. Intensité de GES

Indicateurs supplémentaires liés au climat et à l'environnement

4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	% des investissements par oui ou non	29.87%	98.14%	Aux fins de cet indicateur PAI, notre fournisseur de données tiers pour les actions cotées ISS ESG considère que les entreprises ont des initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris uniquement si elles se sont fixées ou s'engagent formellement à se fixer des objectifs de réduction des émissions de carbone approuvés par la SBTi. Bien que nous considérons que toutes les entreprises et tous les projets de nos portefeuilles ont des initiatives de réduction des émissions de carbone, SBTi n'est pas encore adoptée par un grand nombre d'entreprises. Les entreprises qui ne s'engagent pas auprès de SBTi comprennent les petites entreprises, les entreprises des « secteurs à faible impact » dans nos portefeuilles cotés, et les projets et petites entreprises dans nos portefeuilles d'actifs privés.	Nous continuerons à collaborer avec tous les investisseurs pour renforcer leurs engagements de neutralité carbone.
---	--------------------------------------	--------	--------	--	--

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Pourcentage	0.00%	100.00%	Les entreprises ou les projets qui violent les droits de l'homme sont exclus de nos investissements.	Nous continuerons à surveiller nos investissements pour éviter toute exposition à des violations des droits de l'homme.
17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre entier				
... Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre entier	2	91.67%	Quelques cas de violations des lois anti-corruption ont été identifiés. Elles ont fait l'objet d'un engagement auprès des entreprises et ont été reflétées dans notre impact et notre évaluation ESG. Au vu des mesures correctives qui ont été mises en place, cela n'a pas conduit à une exclusion.	Nous continuerons à surveiller nos investissements pour éviter toute exposition à des violations des lois anti-corruption.
... Montant global des amendes associées	Nombre entier				

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels de chaque entreprise ou projet dans lequel Mirova investit, nous évaluons et surveillons systématiquement des indicateurs considérés comme pouvant signaler la présence de principales incidences négatives (y compris en tenant compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires mentionnés dans les normes techniques de réglementation (RTS) consolidées pour l'évaluation de l'investissement durable conformément à l'article 2 17) du règlement SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le gestionnaire peut utiliser des proxies qualitatifs ou quantitatifs couvrant des thèmes similaires aux PAI en question.

Les impacts négatifs sont hiérarchisés en fonction des spécificités des secteurs, des business models, des émetteurs ou des projets financés, en utilisant plusieurs critères fondés sur :

- L'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé aux impacts environnementaux sur le fondement de données scientifiques fournies par des organisations internationales (intensité énergétique et impacts sur la biodiversité par exemple) ;
- L'analyse de l'exposition de l'émetteur ou du projet financé aux risques en matière de respect des droits fondamentaux et des droits des travailleurs, via la localisation de ses activités, son business model et l'organisation de sa chaîne de valeur (exposition aux risques de santé et de sécurité, exposition aux pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'Homme, etc.) ;
- L'analyse de l'impact de l'émetteur ou du projet financé sur les communautés locales et les consommateurs ;
- Le suivi des controverses actuelles ou potentielles.

La première version de la procédure d'analyse de l'impact sur le développement durable a été produite le 01/02/2017. Elle a été actualisée le 27/12/2022. Cette procédure couvre les sujets suivants :

Évaluation qualitative de l'impact sur le développement durable : Évaluation de l'impact positif ; Évaluation des risques ESG résiduels ; Avis sur l'impact de durabilité ; Conséquences de l'avis sur l'impact de durabilité sur le processus de suivi ; Notations supplémentaires : Note numérique

Indicateurs d'impact quantitatifs : Investissements cotés ; Investissements non cotés ; Indicateurs SFDR ; Collecte et sources des données

Lorsque le gestionnaire estime que les processus et les pratiques de l'émetteur sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'impact de l'investissement est considéré comme négatif et rend l'investissement non éligible.

Vous trouverez de plus amples détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs suivis par Mirova pour prendre en compte les PAI.

Adverse Sustainability indicator		Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Carbon footprint	
	3. GHG intensity of investee companies	

	<p>4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector</p> <p>5. Share of non-renewable energy consumption and production</p> <p>6. Energy consumption intensity per high impact climate sector</p>	<p>- Exclusion des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les entreprises impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises ayant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • > 5 % des revenus provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel; • > 10 % des revenus provenant du gaz non conventionnel. <p>Pour les entreprises qui produisent des équipements ou des services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements ou services.</p> <p>Pour les entreprises qui produisent de l'électricité (> 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, dont l'intensité carbone est supérieure à 300 gCO2/kWh.</p> <p>- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent</p> <p>- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent</p>
Biodiversity	<p>7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas</p>	<p>- Exclusion d'entreprises ou de projets portant gravement atteinte aux zones de biodiversité sensibles</p> <p>- Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne</p> <p>- Intégration dans l'analyse des controverses</p>
Water	<p>8. Emissions to water</p>	<p>- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent</p>
Waste	<p>9. Hazardous waste and radioactive waste ratio</p>	<p>- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent</p>
Social and Employee matters	<p>10. Violations of UNGC principles and OECD guidelines for Multinational Enterprises</p>	<p>- Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE</p> <p>- Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne</p> <p>- Partie de l'analyse de la controverse</p>
	<p>11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises</p>	<p>- Exclusion pour les grandes entreprises, cas par cas pour les petites entreprises ou les projets</p> <p>- Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne</p> <p>- Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues</p>
	<p>12. Unadjusted gender pay gap</p>	<p>- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne</p> <p>- Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues</p>
	<p>13. Board gender diversity</p>	<p>- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne</p> <p>- Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues</p>
	<p>14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)</p>	<p>- Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)</p>
Additional PAI Indicators	<p>4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives</p>	<p>- Exclusion des entités et entreprises les plus intensives en carbone dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant</p> <p>- Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne</p>
	<p>14. Number of identified cases of severe human rights issues and incidents</p>	<p>- Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme</p> <p>- Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne</p> <p>- Intégration dans l'analyse des controverses</p>
	<p>17. Number of convictions and amount of fines for violation of anti-corruption and anti-bribery laws</p>	<p>- Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption</p> <p>- Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne</p> <p>- Intégration dans l'analyse des controverses</p>

Le choix des critères additionnels de Mirova est lié à notre volonté de participer à la transition vers un futur durable. Mirova a donc choisi les critères lui semblant les plus adaptés pour compléter les PAI obligatoires.

Ces critères ont été choisis sur la base des possibilités internes de calcul et de reporting, ainsi que la complétude des PAI sur l'atténuation des risques significatifs.

L'approche du calcul des indicateurs de durabilité et des indicateurs PAI au niveau des produits financiers est définie conjointement par les équipes de recherche, de conformité, de reporting, d'ingénierie produit et d'informatique, conformément aux normes techniques réglementaires (RTS) en vigueur à la date de publication, pour amoindrir au maximum les marges d'erreur.

Méthodes de sélection d'un ou plusieurs indicateurs supplémentaires

Des indicateurs supplémentaires liés à l'environnement sont choisis en fonction (i) de notre philosophie d'investisseur responsable et (b) de la couverture et de la fiabilité des données disponibles.

Dans le cadre de notre philosophie d'investissement responsable, Mirova a mis l'accent sur le climat dans tous les portefeuilles, avec une méthodologie fondée sur des évaluations complètes du cycle de vie, mais aussi une quantification des émissions induites et évitées. Cette approche nous permet d'engager tous nos fonds en fonction de scénarios climatiques durables (+2 °C ou moins). Par conséquent, un indicateur PAI supplémentaire qui surveille notre exposition à la stratégie de décarbonation des entreprises semble le plus pertinent.

Des indicateurs sociaux supplémentaires ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport à notre philosophie d'investisseur responsable et de la couverture et de la fiabilité des données disponibles.

Dans le cadre de notre engagement au titre de l'article 9, les entreprises ne sont éligibles que si elles contribuent à au moins un ODD sans nuire de manière significative à un autre ODD. Cet engagement suppose un contrôle continu et actif des atteintes potentielles et des malversations. Sur le front de l'éthique sociale et commerciale, les PAI obligatoires ont des indicateurs qui surveillent les politiques et les violations des principes de la CGU et des lignes directrices de l'OCDE. Pour renforcer cette surveillance, l'ajout de deux PAI supplémentaires surveillant les graves problèmes de droits de l'homme et les violations de l'éthique des affaires semble le plus pertinent, car elles permettront de suivre plus en détail l'impact négatif.

Nous choisissons un indicateur PAI pour lequel nous croyons que nos fournisseurs et/ou les sociétés émettrices peuvent fournir directement des données pour une part importante de nos investissements. Nous choisissons également les indicateurs PAI pour lesquels nous croyons que les données sont fiables, en fonction de la qualité de la méthodologie du fournisseur, de la mesurabilité de l'indicateur PAI et de la cohérence des données.

Les sources de données utilisées – Données PAI et taxonomie – Actifs cotés

Mirova a choisi ISS ESG et son outil pour collecter les données couvertes par la réglementation SFDR, telles que l'alignement de la taxonomie. ISS ESG a été choisi par Mirova parmi d'autres solutions disponibles pour les raisons suivantes :

- Seul fournisseur disposé à adopter la philosophie de Mirova basée sur des solutions durables et l'atténuation des risques,
- Il est disposé à fournir des analyses et des avis personnalisés basés sur la méthodologie de Mirova,
- Analyses effectuées par des analystes et non uniquement basées sur des données et une simple approche par cases à cocher,
- Accès aux analystes et dialogue continu entre Mirova et ISS ESG,
- Large éventail d'indicateurs couverts (plus de 700 points de données),
- Large éventail de couvertures (plus de 8000 entreprises couvertes pour tous les points de données pertinents pour notre méthodologie),
- Qualité des données testées sur une longue période (plus de 10 ans).

Les sources de données utilisées – Données PAI et taxonomie – Actifs non cotés

Pour les actifs non cotés, la collecte des données est gérée par l'équipe de Recherche en Développement Durable et les données sont pour la majorité directement fournies par les entreprises investies. Pour chaque investissement réalisé, un analyste dédié à l'impact et à l'ESG (I&ESG) au sein de l'équipe de recherche en développement durable supervise le suivi des questions liées à l'impact et à l'ESG des entreprises investies. Cette responsabilité comprend notamment la collecte annuelle des indicateurs liés à l'alignement sur la Taxonomie, ainsi que des indicateurs PAI. Pour accompagner la collecte et le reporting des données nécessaires au calcul des indicateurs PAI sur nos investissements non cotés, différents outils et ressources ont été déployés : guide de recherche, expertise sectorielle des analystes et contrôle de cohérence, le cas échéant, un dialogue avec la participation.

Enfin, pour les données relatives à l'empreinte carbone, un prestataire externe, I Care & Consult, a été mandaté et réalisé les bilans carbone cycle de vie de l'ensemble des participations sur la base de données collectées auprès de celles-ci.

Sources de données utilisées – émissions de GES

En 2015, Mirova a développé avec le consultant Carbone 4 une méthodologie pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un émetteur, et pour faire cette évaluation au niveau du portefeuille également. Le rapport méthodologique est accessible au public.

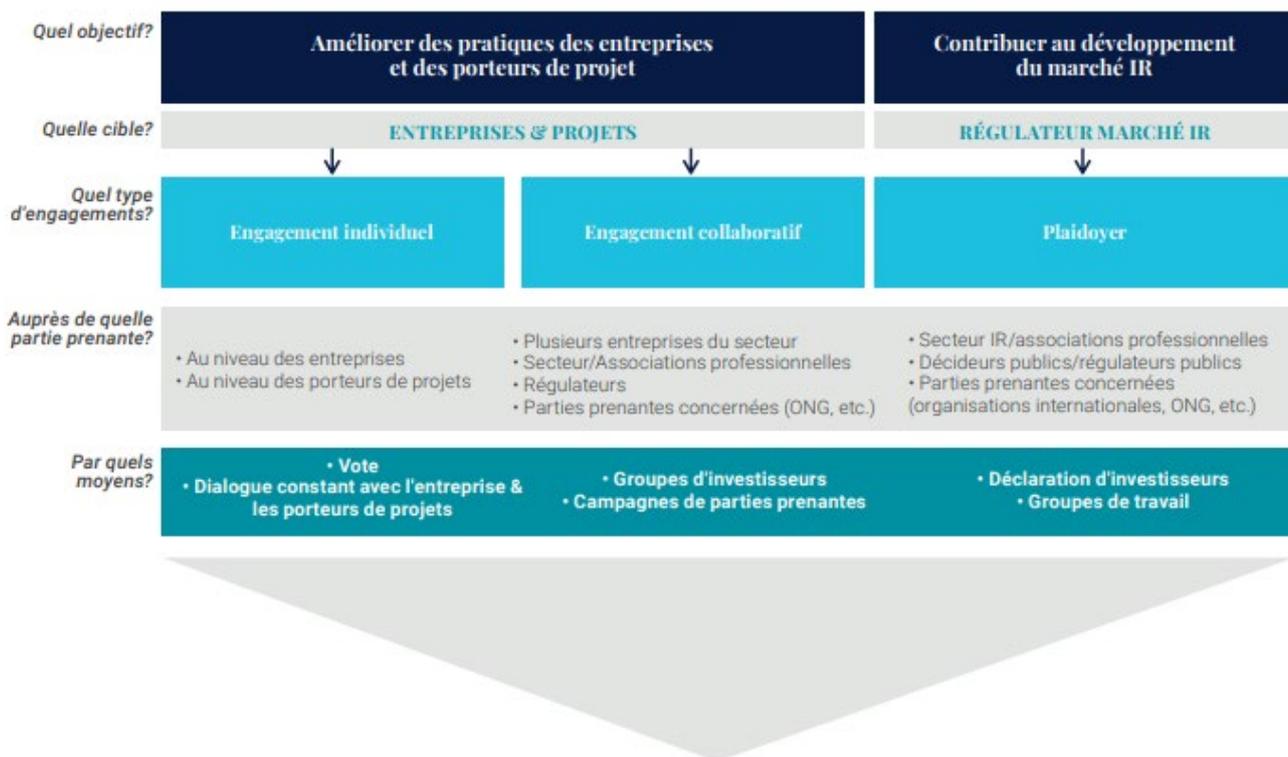
Depuis lors, Carbon4 Finance fournit à l'équipe de Mirova Sustainability Research les émissions de gaz à effet de serre des émetteurs, qu'elle calcule sur la base de la méthodologie susmentionnée.

Les données fournies par Carbon4 Finance comprennent, pour chaque émetteur :

- Les émissions induites (émissions générées par l'émetteur ou par l'utilisation du produit de l'émission d'obligations vertes).
- Emissions évitées (émissions évitées grâce à l'activité de l'émetteur ou à l'utilisation du produit de l'émission d'obligations vertes).
- Évaluation de l'impact carbone
- Émissions Scope 1 et 2 (émissions directement générées par l'émetteur ou liées à l'activité de l'émetteur), et Scope 3 (émissions indirectement générées par l'émetteur, telles que liées à la production de ses matières premières, etc.)
- Émissions absolues de GES (chiffre total) et intensité des émissions de GES (émissions de GES par M€ de ventes)

Politique d'engagement

La figure présentée ci-dessous résume notre politique d'engagement.



L'ensemble des entreprises, indépendamment de leur taille, de leur secteur économique ou encore de leur ancienneté, contribuent à la création de valeur de long terme, ceci au profit de l'ensemble des actionnaires et parties prenantes. Nous déployons en outre notre politique d'engagement sur toutes nos classes d'actifs. Nous privilégions le dialogue constructif avec les entreprises. Nous n'appliquons pas une stratégie d'escalade unique car nous pensons qu'une analyse au cas par cas permet d'identifier les moyens les plus pertinents pour intensifier notre action. Nos outils d'escalade sont variés et comprennent notamment une demande de réunion avec le président du conseil d'administration ou le dirigeant principal, la participation à un engagement collectif ou encore l'utilisation de notre droit de vote (pour les actifs cotés). Nous priorisons notre engagement avec les entreprises où :

- Nous avons identifié des préoccupations liées à la durabilité qui méritent notre attention accrue ;
- Nous avons besoin d'un examen approfondi de leur approche en matière de répartition équitable de la valeur ;
- Nous estimons que notre expertise peut aider à guider et à développer le parcours de développement durable de l'entreprise.

Enfin, chaque année, Mirova définit des thèmes prioritaires. Pour l'année 2023, nos efforts se concentreront sur :

- L'atténuation du changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La promotion de l'économie circulaire ;

- Le développement socioéconomique ;
- La santé et le bien-être ;
- La diversité et l'inclusion ;
- La gouvernance en matière de durabilité ;
- L'équité.

Nos priorités d'engagement sont transmises en début d'année à l'ensemble des entreprises en portefeuille. Enfin, nous participons à ce jour à huit plateformes d'engagement collaboratif.

Pour plus d'informations, merci de vous référer à ce document : [Rapport d'engagement](#).

Prise en compte des indicateurs d'impact négatif et de l'approche visant à les atténuer

A ce jour, une performance insuffisante sur les PAI les plus pertinents pour une entreprise est repérée dans le cadre du monitoring constant réalisé par les analystes impact et ESG. Un premier dialogue est abordé pour comprendre la réalité des pratiques et les corrections attendues par l'entreprise, dans le cadre d'une approche globale et en cycle de vie de l'entreprise. Dans le cas où les corrections attendues ne sont pas réalisées dans les mois suivants, l'éligibilité de l'entreprise peut être remise en question par les analystes.

Références aux normes internationales

Diligence raisonnable et communication d'informations

Le label Corp™ contraint juridiquement la société Mirova à adopter un comportement responsable. Nous avons en effet inscrit dans notre statut notre engagement à « prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement. »

Appartenant au groupe Natixis-BPCE, Mirova applique les engagements pris au niveau du groupe. Natixis a notamment signé le Pacte Mondial des Nations Unies (« UN Global Compact »), et s'engage ainsi à respecter les droits humains dans la conduite de ses activités. Natixis s'engage également contre le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la corruption et l'évasion fiscale. De plus, Natixis comme Mirova s'investissent dans le lobbying responsable pour assurer la prise en compte des intérêts de la société dans les décisions publiques, tout en demeurant une organisation apolitique.

Natixis respecte par ailleurs les Principes de l'Équateur, cadre commun aux établissements financiers pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux lors du financement de projets. Enfin, à travers sa politique d'exclusion, Mirova respecte les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010), lesquelles interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines anti-personnel (MAP) et des bombes à sous-munitions (BASM).

Scénarios climatiques

Qu'il s'agisse de démarches volontaires ou en réponse aux obligations réglementaires, la plupart des investisseurs cherchent aujourd'hui à analyser le lien entre leurs portefeuilles et le changement climatique. À ce jour, il n'existe pas de consensus établi quant aux méthodologies permettant de mener de telles évaluations.

De nombreuses méthodologies émergent progressivement sur le marché, souvent regroupées sous le terme Implied Temperature Rise methodologies (« ITR methodologies »), dont l'objectif est d'attribuer une température à un portefeuille d'actifs financiers, correspondante au scénario de température avec lequel l'ensemble de ces actifs serait aligné. Ces méthodologies regroupent un nombre important d'hypothèses déterminantes pour le résultat. Pourtant, malgré une volonté affichée d'obtenir un résultat « fondé sur la science », l'harmonisation des approches est encore lointaine. Pour un même portefeuille d'actifs, les résultats seront variables d'une

méthodologie à l'autre en fonction des choix méthodologiques effectués, de la même manière que l'on trouve aujourd'hui encore une forte hétérogénéité des notations ESG en fonction de leurs fournisseurs.

Mirova a développé depuis 2016 une méthodologie de mesure d'alignement en température de ses portefeuilles d'investissement en actifs cotés. Cette méthodologie a connu des évolutions, dont les plus récentes sont décrites dans ce document, mais les principes fondamentaux sont et resteront inchangés :

- La neutralité carbone ne peut être considérée que comme un état global de la planète qui traduit les objectifs climatiques les plus ambitieux et auquel chaque individu, chaque entreprise ou organisation et chaque État doit contribuer à sa « juste part »
- Mesurer l'impact climatique ne peut se faire que selon une approche « cycle de vie », c'est-à-dire en prenant en compte les impacts directs liés à l'activité ainsi que les impacts indirects de la chaîne d'approvisionnement, des produits et des services fournis.
- Une mesure d'impact et a fortiori d'alignement doit nécessairement intégrer la compréhension et la valorisation des solutions à la transition énergétique.

L'approche adoptée par Mirova pour comprendre et mesurer l'alignement de ses portefeuilles avec les scénarios climatiques se trouve dans <https://www.mirova.com/fr/idees/mesure-alignement-en-temperature-des-portefeuilles-cotes>



MENTION LÉGALES

Ce document et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette présentation sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette présentation contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis. Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Mirova. La distribution, possession ou la remise de cette présentation dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. La politique de vote et d'engagement de Mirova ainsi que les codes de transparence sont disponibles sur son site Web : www.mirova.com.

Document non contractuel, rédigé en juin 2023.

INVESTISSEMENTS ESG – RISQUE ET LIMITES METHODOLOGIQUES

En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif des stratégies Mirova concernées est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Mirova à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que Mirova évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds. Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter notre site Web Mirova : www.mirova.com/fr/durabilite



À PROPOS DE MIROVA

Mirova est une société de gestion dédiée à l'investissement durable et un affilié de Natixis Investment Managers. Grâce à sa gestion de conviction, l'objectif de Mirova est de combiner recherche de création de valeur sur le long terme et développement durable. Pionniers dans de nombreux domaines de la finance durable, les talents de Mirova ont pour ambition de continuer à innover afin de proposer à leurs clients des solutions à fort impact environnemental et social. Mirova et ses affiliés gèrent Mirova et ses affiliés gèrent 29 milliards d'euros au 31 mars 2023. Mirova est une société à mission, labellisée B Corp*.

** La référence à un label ne préjuge pas de la performance future des fonds ou de ses gérants*

MIROVA

Société de gestion de portefeuille – Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 – Agrément AMF n°GP 02-014 59, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris

Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

[Website](#) – [LinkedIn](#)

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme

RCS Paris 453 952 681

59, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris

Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199.

Tél : 857-305-6333

Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche.

Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.

MIROVA UK

Mirova UK Société anonyme à responsabilité limitée de droit anglais Numéro d'agrément de la société :

7740692 Autorisée et régulée par l'autorité de

régulation financière anglaise (la "FCA")

Siège social : Quality House By Agora, 5-9 Quality Court, London, England, WC2A 1HP

Les services de Mirova UK sont réservés

exclusivement aux clients professionnels et aux

contreparties éligibles. Ils ne sont pas disponibles aux

clients non professionnels. Mirova UK est un affilié de

Mirova.

MIROVA SUNFUNDER

Mirova SunFunder, Inc. est une entreprise enregistrée au Delaware

Numéro de dossier de l'État : 5125699

Siège social : 2810 N Church Street, Wilmington -

Delaware - 19802 USA

Mirova SunFunder Inc. est une filiale de Mirova US

Holdings LLC, détenue à 100 % par Mirova.